

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2023

---

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS5938

présenté par

Mme Regol, Mme Rousseau, M. Peytavie, Mme Garin, M. Julien-Laferrière, Mme Arrighi, M. Thierry, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

-----

## ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 7.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime la possibilité laissée à un accord de branche de déroger aux indicateurs et méthodes de calcul déterminés par décret et relatifs à l'emploi des séniors. En effet, cette mesure reviendrait à vider de la déjà maigre substance cette disposition.